



RCS : SAINTES

Code greffe : 1708

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de SAINTES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2000 B 00064

Numéro SIREN : 329 651 129

Nom ou dénomination : SEUGNE DISTRIBUTION

Ce dépôt a été enregistré le 05/10/2017 sous le numéro de dépôt 3861

TEN FRANCE
7 AV RAYMOND MANAUD
ILOT C3-1 BAT B
CS 60267
33525 BRUGES CEDEX

Nos références : YMY

SAINTES, le 10 Octobre 2017

Certificat de dépôt des comptes annuels

Numéro d'identification : 329 651 129
Numéro de gestion : 2000 B 00064
Forme juridique : Société par actions simplifiée
Dénomination : SEUGNE DISTRIBUTION
Adresse : AV Monseigneur Chauvin
17500 Jonzac

Nous soussigné, Greffier du Tribunal de Commerce de SAINTES, certifions avoir reçu en dépôt les comptes annuels de la société susvisée :

Numéro du dépôt : 3861
Date du dépôt : 05/10/2017
Exercice clôturé le : 31/01/2016
Type de comptes : Comptes sociaux

Le présent dépôt donnera lieu à l'insertion d'un avis au B.O.D.A.C.C.

Le Greffier,



- 5 OCT. 2017
Déposé le
N° RCS 00 1364
N° de dépôt 2861

SEUGNE DISTRIBUTION - SEUDIS
SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE AU CAPITAL DE 40.000 €
Siège social : Avenue Monseigneur Chauvin- 17500 JONZAC
329 651 129 RCS SAINTES

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 12 JUILLET 2016

PROPOSITION DE LA RESOLUTION D'AFFECTATION DU RESULTAT
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 JANVIER 2016

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice 2015/2016, s'élevant à 1.004.869,96 €, de la manière suivante :

- à titre de dividendes aux associés, à concurrence de 1.004.750,00 €
soit 40,19 € par action
- le solde, soit 119,96 €
en totalité au compte "autres réserves"

Il est précisé que l'intégralité des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 JANVIER 2016 est éligible à la réfaction de 40 %.

Les associés sont informés, que depuis le 1^{er} janvier 2013, les revenus distribués sont imposables au barème progressif de l'impôt sur le revenu et que, conformément aux dispositions de l'article 117 quater modifié du Code général des impôts, est mis en place un prélèvement forfaitaire obligatoire de 21 %, non libératoire, et imputable ultérieurement sur l'impôt sur le revenu.

Les associés sont en outre informés que, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes, imposés au barème progressif de l'impôt sur le revenu, qu'ils soient éligibles ou non à l'abattement de 40 %, sont retenus à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France ; ils devront être versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

Le dividende sera mis en paiement au siège social à compter de ce jour, déduction faite des prélèvements sociaux et du prélèvement obligatoire non libératoire de 21 % d'impôt sur le revenu pour les actions concernées.

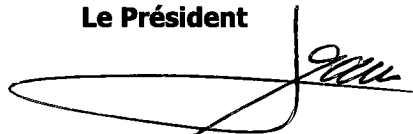
Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes éligibles à la réfaction de 40 % ou revenu non éligible distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

- Exercice clos le 31 JANVIER 2015 : 909.500 €, soit 36,38 € par action,
- Exercice clos le 31 JANVIER 2014 : 597.500 €, soit 23,90 € par action,
- Exercice clos le 31 JANVIER 2013 : 692.500 €, soit 27,70 € par action.

Vote de l'Assemblée Générale Mixte du 12 JUILLET 2016

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

**Certifié conforme,
Le Président**



GREFFE

SAS SEUGNE DISTRIBUTION

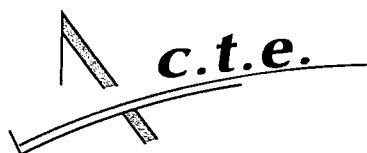
Rapport du Commissaire aux Comptes sur les
comptes annuels

Exercice clos le 31 janvier 2016

A.C.T.E.

ANALYSES CONSEILS TRAVAUX D'EXPERTISE COMPTABLE

B.P. 80 369 - 33694 MERIGNAC CEDEX
48 avenue de la Libération - 33700 MERIGNAC
Tél : 05.56.34.32.01 - Fax : 05.56.34.32.18 - www.cabinet-acte.fr



Mesdames, Messieurs les Actionnaires
SAS SEUGNE DISTRIBUTION - SEUDIS

Avenue Monseigneur Chauvin
17500 JONZAC

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 janvier 2016, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société S.A.S. SEUGNE DISTRIBUTION, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications spécifiques et informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1. OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.



2. JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L 823-9 du Code de Commerce, relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues, en particulier concernant les règles d'évaluation des stocks telles qu'exposées dans la note page 24 de l'annexe.

Nous avons vérifié le caractère approprié des règles et méthodes comptables suivies. Nous avons examiné la cohérence des hypothèses retenues, la traduction chiffrée de celles-ci, la comparaison avec les périodes précédentes et nous avons procédé sur ces bases à l'appréciation du caractère raisonnable des estimations réalisées.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et ont donc contribué à la formation de notre opinion, exprimée dans la première partie de ce rapport.

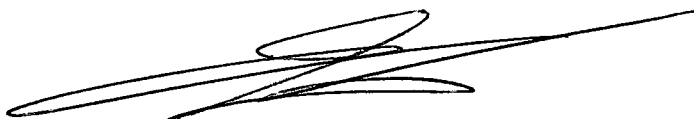
3. VÉRIFICATIONS ET INFORMATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Mérignac, le 27 juin 2016

Le Commissaire aux comptes,
la société **ACTE**



Gilles SISSO

Membre de la Compagnie Régionale des
Commissaires aux Comptes de Bordeaux

BILAN & COMPTE DE RESULTAT

Exercice du 01/02/2015 au 31/01/2016

COMMISSAIRE AUX COMPTES

Thierry ESPIÉ
Expert comptable

Bilan Actif

Etat exprimé en euros

		31/01/2016			31/01/2015
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	Capital souscrit non appelé (1)				
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de développement				
	Concessions brevets droits similaires	150 328	147 619	2 709	4 799
	Fonds commercial (1)	338 500		338 500	338 500
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains	205 474	44 592	160 881	160 881
	Constructions	1 985 111	1 712 385	272 726	328 922
	Installations techniques, mat. et outillage indus.	2 605 167	2 524 595	80 572	123 374
	Autres immobilisations corporelles	855 449	716 606	138 843	157 046
	Immobilisations en cours	800		800	
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
	Participations évaluées selon mise en équival.				
	Autres participations	4 167 163		4 167 163	4 167 163
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés	899 001		899 001	893 953
	Prêts	33 319		33 319	33 319
	Autres immobilisations financières	308 359		308 359	294 586
TOTAL (II)		11 548 671	5 145 797	6 402 874	6 502 543
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements	16 196		16 196	13 433
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises	4 253 205	146 177	4 107 028	4 091 433
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
	CREANCES (3)				
	Créances clients et comptes rattachés	264 785	2 811	261 974	383 183
	Autres créances	3 934 709	7 285	3 927 424	3 675 863
	Capital souscrit appelé, non versé				
COMPTES DE REGULARISATION	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
	DISPONIBILITES	165 646		165 646	184 115
	Charges constatées d'avance	92 443		92 443	64 304
	TOTAL (III)	8 726 984	156 273	8 570 712	8 412 331
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
	Primes de remboursement des obligations (V)				
	Ecart de conversion actif (VI)				
TOTAL ACTIF (I à VI)		20 275 656	5 302 070	14 973 586	14 914 874
(1) dont droit au bail				32 500	32 500
(2) dont immobilisations financières à moins d'un an				26 941	21 530
(3) dont créances à plus d'un an					34 330

COMMISSAIRE AUX COMPTES

Bilan Passif

Etat exprimé en euros		31/01/2016	31/01/2015
Capitaux Propres	Capital social ou individuel	40 000	40 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport ...		
	Ecart de réévaluation		
	RESERVES		
	Réserve légale	4 000	4 000
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves	3 036 364	3 036 194
	Report à nouveau		
	Résultat de l'exercice	1 004 870	909 670
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées	2 577	2 622
Total des capitaux propres		4 087 811	3 992 486
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
Total des autres fonds propres			
Provisions	Provisions pour risques	32 000	80 980
	Provisions pour charges		
Total des provisions		32 000	80 980
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)	4 238 319	4 666 389
	Emprunts et dettes financières divers	2 113 347	1 883 814
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 086 789	2 661 600
	Dettes fiscales et sociales	1 301 192	1 454 334
	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	114 128	175 272
	Produits constatés d'avance (1)		
COMMISSAIRE AUX COMPTES des dettes		10 853 775	10 841 409
	Ecart de conversion passif		
TOTAL PASSIF		14 973 586	14 914 874
Résultat de l'exercice exprimé en centimes		1 004 869,96	909 669,91
(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		9 227 959	8 693 757
(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		2 085 032	1 898 049

Compte de Résultat 1/2

Etat exprimé en euros

31/01/2016

31/01/2015

		France	Exportation	12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises	35 324 832		35 324 832	36 507 341
	Production vendue (Biens)	3 120 123		3 120 123	3 269 963
	Production vendue (Services et Travaux)	790 071		790 071	812 817
	Montant net du chiffre d'affaires	39 235 026		39 235 026	40 590 121
	Production stockée				
	Production immobilisée				
	Subventions d'exploitation			807	520
	Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges			193 510	125 482
	Autres produits			12 748	15 059
	Total des produits d'exploitation (1)			39 442 091	40 731 182
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises			30 245 013	31 094 883
	Variation de stock			(39 578)	271 356
	Achats de matières et autres approvisionnements			75 054	77 325
	Variation de stock			(2 763)	3 144
	Autres achats et charges externes			3 120 073	3 059 527
	Impôts, taxes et versements assimilés			622 874	715 085
	Salaires et traitements			3 371 206	3 386 149
	Charges sociales du personnel			1 113 945	1 142 512
	Cotisations personnelles de l'exploitant				
	Dotations aux amortissements :				
	- sur immobilisations			164 961	184 270
	- charges d'exploitation à répartir				
	Dotations aux dépréciations :				
	- sur immobilisations			152 109	127 733
	- sur actif circulant				
	Dotations aux provisions			32 000	
	Autres charges			14 630	11 883
	Total des charges d'exploitation (2)			38 869 523	40 073 867
RESULTAT D'EXPLOITATION				572 568	657 315

COMMISSAIRE AUX COMPTES

Compte de Résultat- 2/2

Etat exprimé en euros		31/01/2016	31/01/2015
RESULTAT D'EXPLOITATION		572 568	657 315
Opéra. comm.	Bénéfice attribué ou perte transférée Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS	De participations (3)	522 813	458 446
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (3)	611	377
	Autres intérêts et produits assimilés (3)	4 722	70 319
	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
	Différences positives de change		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des produits financiers		528 146	529 143
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées (4)	95 099	202 483
	Différences négatives de change		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des charges financières		95 099	202 483
RESULTAT FINANCIER		433 047	326 660
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS		1 005 615	983 975
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Sur opérations de gestion	22 955	1 874
	Sur opérations en capital	18 992	
	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges	82 187	2 294
	Total des produits exceptionnels	124 134	4 168
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Sur opérations de gestion	82 955	10 615
	Sur opérations en capital	16 177	35
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	1 161	933
	Total des charges exceptionnelles	100 294	11 583
RESULTAT EXCEPTIONNEL		23 840	(7 415)
PARTICIPATION DES SALAIRES IMPOTS SUR LES BÉNÉFICES		80 365 (55 780)	78 967 (12 077)
TOTAL DES PRODUITS		40 094 370	41 264 492
TOTAL DES CHARGES		39 089 501	40 354 822
RESULTAT DE L'EXERCICE		1 004 870	909 670
(1) dont produits afférents à des exercices antérieurs			
(2) dont charges afférentes à des exercices antérieurs			
(3) dont produits concernant les entreprises liées			
(4) dont intérêts concernant les entreprises liées			
COMMISSAIRE AUX COMPTES			
		525 497	526 877
		2 072	47 481

ANNEXE AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

Exercice du 01/02/2015 au 31/01/2016

COMMISSAIRE AUX COMPTES

**Thierry ESPIÉ
Expert comptable**

Principes, Règles et Méthodes Comptables

Le bilan de l'exercice présente un total de **14 973 586** euros. Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **40 094 370** euros et un total **charges** de **39 089 501** euros, dégageant ainsi un **résultat** de **1 004 870** euros. L'exercice considéré débute le **01/02/2015** et finit le **31/01/2016**. Il a une durée de **12** mois.

Règles générales d'établissement des comptes

Les comptes annuels au **31/01/2016** ont été établis dans le respect des dispositions du règlement comptable ANC 2014-03. Les conventions comptables générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, et conformément aux conventions suivantes :

- Continuité de l'exploitation ;
- Permanence des méthodes comptables ;
- Indépendance des exercices ;
- Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité, et sauf les exceptions prévues par la réglementation, est la méthode du coût historique.

Modification des règles de présentation et/ou d'évaluation

Aucun changement significatif de méthode comptable ou de présentation des comptes annuels n'est à signaler.

Événements postérieurs à la clôture

Aucun événement postérieur à la clôture de l'exercice, pouvant avoir un impact significatif sur les comptes, n'est connu à la date d'arrêté des présents comptes.

Application de prescriptions comptables ne fournissant pas une image fidèle

Aucune des règles comptables, méthodes d'évaluation ou de présentation des opérations de l'entité n'est susceptible d'induire le lecteur en erreur en ne lui fournissant pas une image fidèle.

Circonstances nuisant à la comparabilité des informations communiquées

Sauf circonstances exceptionnelles mentionnées sous la note "Informations Complémentaires", il n'existe aucune circonstance qui empêche de comparer d'un exercice à l'autre les postes du bilan et/ou du compte de résultat.

Réévaluation

L'entité n'a procédé à aucune réévaluation de ses actifs corporels et financiers

Estimations, appréciations, hypothèses

La préparation des états financiers requiert l'utilisation d'estimations, appréciations et hypothèses susceptibles d'avoir une incidence sur les montants d'actifs, de passifs, de charges ou de produits. Les hypothèses sont par nature incertaines, aussi, les réalisations qui seront ultérieurement constatées dans les comptes pourront s'écarter des estimations retenues.

Ces estimations, appréciations et hypothèses sont arrêtées de manière à prendre en considération l'expérience passée, intégrer des facteurs pertinents et raisonnables en regard des conditions économiques et juridiques des situations d'espèce.

Ces estimations, appréciations et hypothèses sont établies sur la base d'informations disponibles à la date d'arrêté des comptes. Elles portent en particulier sur :

- La dépréciation des stocks et des créances douteuses ;
- Les provisions pour risques et charges ;

COMMISSAIRE AUX COMPTES

Principes, Règles et Méthodes Comptables

- Les dépréciations des immobilisations ;
- Les sommes restant à recevoir et notamment les avantages accordés par les fournisseurs ;
- Les charges à payer au titre des situations engagées à la date de la clôture ;
- Les avantages commerciaux consentis à la clientèle ;
- Les engagements hors bilan.

Provisions pour risques et charges

Dans le cadre de la marche normale de ses affaires, l'entité peut être engagée dans des procédures judiciaires ou administratives.

La Direction de l'entité, après étude de chaque situation, a procédé à la constatation d'une provision pour risques ou charges dont la valeur représente la sortie de trésorerie envisagée sur la base de ces informations.

La Direction ne prend pas en considération les éventuels droits à remboursement.

Immobilisations - Généralités

Les règles comptables relatives à la définition, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs conduisent à apprécier la décomposition des immobilisations en composants. Ces derniers représentent les éléments significatifs d'une immobilisation ayant une durée d'utilisation nettement différente de l'immobilisation prise dans son ensemble.

Immobilisations incorporelles autres que les frais d'établissement

Cf. Tableaux ci-joints

Frais de constitution, de transformation et de premier établissement

Cf. Tableaux ci-joints

Immobilisations corporelles

Cf. Tableaux ci-joints

Immobilisations financières & autres actifs financiers

Cf. Tableaux ci-joints

Titres de placement

Cf. Note immobilisations financières

Opérations en devises - Écarts de conversion

Les charges et produits en devises sont comptabilisés pour leur contrevaletur à la date de l'opération.

Les dettes, créances, disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contrevaletur au cours de fin d'exercice.

La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en "Ecart de Conversion". Les pertes latentes de change non compensées font l'objet d'une provision pour risques.

Créances

Les créances ont été évaluées pour leur valeur nominale. Le cas échéant, les créances ont été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

COMMISSAIRE AUX COMPTES

Principes, Règles et Méthodes Comptables

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Résultat courant

Le résultat courant résulte des produits et des charges afférents aux activités ordinaires de l'entité, ainsi que des éléments se situant dans le prolongement de celles-ci.

Résultat financier

Le résultat financier résulte des produits et des charges afférents aux activités de financement et d'investissement dans des titres financiers. Il comprend également les dotations et reprises sur dépréciations d'actifs financiers et/ou pour risques et charges d'ordre financier.

Résultat exceptionnel

Sont comptabilisés en résultat exceptionnel, les produits et les charges qui ne relèvent pas par leur nature, leur occurrence, ou leur caractère significatif des activités courantes de l'entité.

Reprises exceptionnelles d'amortissements

L'entité n'a procédé à aucune reprise exceptionnelle d'amortissements à l'exception éventuelle des reprises d'amortissements dérogatoires.

Indemnités de fin de carrière

En France, les indemnités de fin de carrière ne sont dues que si le salarié est présent dans l'entreprise au moment de son départ à la retraite. Dans le cas d'un départ avant cette date, il ne percevra pas ces indemnités.

COMMISSAIRE AUX COMPTES

Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques de la société au cours des cinq derniers exercices

(articles R. 225-102 du Code de commerce)

Etat exprimé en euros

		31/01/2012	31/01/2013	31/01/2014	31/01/2015	31/01/2016
CAPITAL en Fin d'exercice	Capital social	40 000	40 000	40 000	40 000	40 000
	Nombre d'actions ordinaires	25 000	25 000	25 000	25 000	25 000
	Nbre d'actions dividende prioritaire sans droit de vote					
	Nombre maximal d'actions à créer :					
	- Par conversion d'obligation					
	- Par droit de souscription					
OPERATIONS et RESULTAT	Chiffre d'affaires (hors taxes)	42 180 569	42 073 377	42 163 637	40 590 121	39 235 026
	Résultat avant impôts, participations dotations aux amortis et prov.	1 802 735	1 453 737	858 394	1 203 644	1 170 014
	Impôts sur les bénéfices	222 962	189 363	(94 059)	(12 077)	(55 780)
	Participation des salariés	239 856	94 989	13 374	78 967	80 365
	Résultat après impôts, participation, dotations aux amortis et provisions	773 818	694 365	598 614	909 670	1 004 870
	Résultat distribué	750 000	692 500	597 500	909 500	
RESULTAT PAR ACTION	Résultat après impôts, participation, avant dotations aux amortis et prov.	54	47	38	45	46
	Résultat après impôts, participation, dotations aux amortis et provisions	31	28	24	36	40
	Dividende attribué	30	28	24	36	
PERSONNEL	Effectif moyen salarié	146	140	142	144	141
	Montant de la masse salariale	2 952 033	3 167 926	3 296 316	3 386 149	3 357 986
	Montant des sommes versées en avantages sociaux	1 064 037	1 084 929	1 115 640	1 142 512	1 113 945

COMMISSAIRE AUX COMPTES

Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi

Texte fiscal de référence

L'article 244 quater C du CGI prévoit que le crédit d'impôt a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises, à travers notamment des efforts en matière d'investissement, de recherche, d'innovation, de formation, de recrutement, de prospection de nouveaux marchés, de transition écologique et énergétique et de reconstitution de leur fonds de roulement. L'entreprise ne peut ni financer une hausse de la part des bénéfices distribués, ni augmenter les rémunérations des personnes exerçant des fonctions de direction dans l'entreprise.

Sociétés soumises à l'impôt sur les sociétés

Le CICE est comptabilisé dans les comptes annuels pour autant que l'entité ait versé des rémunérations éligibles au CICE.

Montant du CICE

Le montant du CICE acquis au titre de l'exercice clos le 31/01/2016 est inscrit en produit à recevoir pour 199 761€.

Compte tenu de la date de clôture, le montant du CICE effectivement déduit de l'impôt s'élève à 186 156 €.

Mode de comptabilisation

L'entité a opté pour une comptabilisation du CICE en déduction de l'impôt sur les bénéfices.

Utilisation du CICE

Dans un contexte de régression des chiffres d'affaires et des taux de marge brute, l'entité a affecté le CICE au maintien de son fonds de roulement, à l'acquisition d'immobilisations à hauteur de 60 K€.

COMMISSAIRE AUX COMPTES

Immobilisations Incorporelles

Etat exprimé en euros

Etat exprimé en euros	Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/01/2016
		Augmentations		Diminutions		
		Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
Frais d'établissement, de recherche et de développement						
Autres	487 630		1 198			488 828
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	487 630		1 198			488 828

Frais d'établissement

	Valeur nette	% Taux amortis.
Frais de constitution		
Frais de premier établissement		
Frais d'augmentation de capital		
TOTAL		

Immobilisations incorporelles autres que les frais d'établissement

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition constitué de leur prix d'achat (y compris les droits de douanes et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais, escomptes de règlements et autres effets de même nature).

Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition d'actifs immobilisés ne sont pas incorporés au coût d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles et sont comptabilisés en charges.

Les droits de mutation, honoraires, commissions et frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs immobilisés ne sont pas incorporés au coût d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles et sont comptabilisés en charges.

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur réelle une provision est constituée du montant de la différence.

Les immobilisations incorporelles sont constituées principalement de fonds de commerce et de logiciels.

Concernant les fonds de commerce, une dépréciation est constatée lorsque la valeur actuelle est notablement inférieure à la valeur nette comptable. La valeur actuelle est appréciée en fonction de plusieurs critères de rentabilité.

Les logiciels sont amortis sur une durée de 1 à 5 ans. Fiscalement, ils peuvent être amortis sur 12 mois.

COMMISSAIRE AUX COMPTES

Fonds Commercial

Etat exprimé en euros	31/01/2016	Observations
Achetés avec protection juridique Eléments acquis du fonds de commerce Fonds commerciaux réévalués Fonds commerciaux reçus en apport Mali Technique	338 500	Fonds de commerce et droit au bail
TOTAL	338 500	

COMMISSAIRE AUX COMPTES

Immobilisations Corporelles

Etat exprimé en euros	Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/01/2016
		Augmentations		Diminutions		
		Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
Terrains	205 474					205 474
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencet aménagement	1 985 111					1 985 111
Instal technique, matériel outillage industriels	2 591 335		13 832			2 605 167
Instal., agencement, aménagement divers	406 048		9 629			415 677
Matériel de transport	13 378		16 174			29 552
Matériel de bureau, mobilier	405 383		4 837			410 220
Emballages récupérables et divers						
Immobilisations corporelles en cours			16 215		15 415	800
Avances et acomptes						
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	5 606 729		60 687		15 415	5 652 001

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition constitué de :

- leur prix d'achat (y compris les droits de douanes et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais, escomptes de règlements et autres effets de même nature) ;
- les coûts directement attribuables engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon les utilisations envisagées ;
- le cas échéant, de l'estimation initiale des coûts de démantèlement, d'enlèvement et de restauration du site sur lequel elles sont situées.

Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition d'actifs immobilisés ne sont pas incorporés au coût d'acquisition ou de production des immobilisations corporelles et sont comptabilisés en charges.

Les droits de mutation, honoraires, commissions et frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs immobilisés ne sont pas incorporés au coût d'acquisition ou de production des immobilisations corporelles et sont comptabilisés en charges.

Valeur résiduelle des immobilisations corporelles : compte tenu de la nature des immobilisations et de l'état de connaissance à la date d'acquisition, aucune valeur résiduelle significative n'a pu être déterminée.

Décomposition des immobilisations : Un examen des pratiques de l'entité permet les constatations suivantes :

- L'évolution rapide des technologies, des contraintes et pratiques commerciales entraîne une obsolescence rapide des biens ;
- Les décisions d'investissements résultent d'opportunités ou de contraintes externes qui ne s'inscrivent pas totalement dans une programmation pré-établie ;
- La décomposition par composants ne génère pas d'écarts significatifs.

COMMISSAIRE AUX COMPTES

Immobilisations Financières & Autres Actifs Financiers

Etat exprimé en euros	Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/01/2016
		Augmentations		Diminutions		
		Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
Participations évaluées en équivalence						
Autres participations	4 167 163					4 167 163
Autres titres immobilisés	893 953		5 810		762	899 001
Prêts et autres immobilisations financières	327 904		39 086	3 792	21 520	341 678
TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	5 389 021		44 896	3 792	22 282	5 407 843

Valeurs mobilières de placement à la date d'arrêté

(Valeur nette de dépréciation)

Immobilisations financières

Les titres de participation figurent au bilan pour leur valeur d'acquisition ou d'apport.

Au plan fiscal, la loi de finances pour 2007 a prévu un traitement des frais d'acquisition de titres de participation (au sens fiscal) : ils doivent être incorporés au prix de revient et peuvent être amortis sur 5 ans.

Au regard des dispositions comptables, ces frais peuvent être, soit inclus dans le coût d'acquisition, soit inscrits directement en charges.

Option retenue pour l'établissement des présents états financiers : Les droits de mutation, honoraires, commissions et frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs financiers immobilisés ne sont pas incorporés au coût d'acquisition des immobilisations financières et sont comptabilisés en charges. Il en ressort un traitement extra comptable lors de la détermination du résultat fiscal.

Une dépréciation est constatée lorsque la valeur actuelle est notablement inférieure à la valeur nette comptable. La valeur actuelle est appréciée en fonction de plusieurs critères d'appréciation, tel que l'actif net à la clôture de l'exercice des sociétés concernées, leur niveau de rentabilité, leurs perspectives d'avenir.

Titres de placement

Les titres de placement figurent au bilan pour leur valeur d'acquisition.

Les droits de mutation, honoraires, commissions et frais d'actes liés à l'acquisition des titres de placement ne sont pas incorporés à leur coût d'acquisition et sont comptabilisés en charges.

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision est constituée du montant de la différence.

COMMISSAIRE AUX COMPTES

Amortissements

Etat exprimé en euros	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/01/2016
		Dotations	Diminutions	
Frais d'établissement, de recherche et de développement				
Autres	144 332	3 287		147 619
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	144 332	3 287		147 619
Terrains	44 592			44 592
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencement aménagement	1 656 189	56 196		1 712 385
Instal technique, matériel outillage industriels	2 467 961	56 634		2 524 595
Autres Instal., agencement, aménagement divers	307 406	23 229		330 635
Matériel de transport	13 378	3 279		16 657
Matériel de bureau, mobilier	346 979	22 335		369 314
Emballages récupérables et divers				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	4 836 505	161 673		4 998 178

Amortissements des biens non décomposables : la période d'amortissement des biens non décomposables est fondée sur la durée d'utilisation.

Amortissements des biens décomposables : la période d'amortissement des biens décomposables est fondée sur la durée d'utilisation. Le composant structure est amorti fiscalement sur la durée d'usage plus courte ; méthode conduisant à la constatation d'un amortissement dérogatoire.

Durée d'amortissement : les amortissements pour dépréciation sont calculés principalement suivant le mode linéaire, exceptionnellement en dégressif pour certains matériels industriels, informatiques ou autres sur la base de durées d'utilisation suivante :

Terrains	Non amorti
Agencements Terrains	De 10 à 25 ans
Constructions et Agencements	De 10 à 30 ans
Matériel & outillage	De 3 à 12 ans
Agencements divers	De 5 à 10 ans
Matériel de transport	De 3 à 5 ans
Matériel de bureau et informatique	De 1 à 10 ans

Composants de 2eme catégorie/provision pour grosses réparations : Quant ils peuvent être identifiés et évalués, ils font l'objet d'une provision pour grosses réparations.

Reprises exceptionnelles d'amortissements

L'entité n'a procédé à aucune reprise exceptionnelle d'amortissements à l'exception éventuelle des reprises d'amortissements dérogatoires.

COMMISSAIRE AUX COMPTES

ANNEXE - Elément 4

Provisions

Etat exprimé en euros

		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/01/2016
PROVISIONS REGLEMENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires	2 622	1 161	1 207	2 577
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
	PROVISIONS REGLEMENTEES	2 622	1 161	1 207	2 577
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges	80 980	32 000	80 980	32 000
	Pour garanties données aux clients				
	Pour pertes sur marchés à terme				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires				
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
	Autres				
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	80 980	32 000	80 980	32 000
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations { incorporelles corporelles des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières				
	Sur stocks et en-cours	122 194	146 177	122 194	146 177
	Sur comptes clients	7 579	522	5 290	2 811
	Autres	1 875	5 410		7 285
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION	131 648	152 109	127 484	156 273
	TOTAL GENERAL	215 251	185 270	209 671	190 850
Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles			184 109 1 161	127 484 82 187	
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.					

COMMISSAIRE AUX COMPTES

Provisions pour risques, Provisions réglementées

Provisions pour risques et charges

Une provision pour risques et charges est un passif dont l'échéance ou le montant ne sont pas fixés de façon précise.

En application du règlement ANC 2014-03, toute obligation de l'entité à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci, fait l'objet d'une provision estimée avec une fiabilité suffisante.

Provisions réglementées

Les provisions réglementées contiennent principalement les amortissements dérogatoires issus de la différence entre les amortissements admis au plan fiscal et ceux résultant de la dépréciation des immobilisations liés à la consommation de leurs avantages économiques.

La contrepartie des amortissements dérogatoires est inscrite en charges et produits exceptionnels.

Passif éventuel

Un passif éventuel est :

- soit une obligation potentielle de l'entité à l'égard d'un tiers résultant d'événements dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance, ou non, d'un ou plusieurs événements futurs incertains qui ne sont pas totalement sous le contrôle de l'entité ;
- soit une obligation de l'entité à l'égard d'un tiers dont il n'est pas probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

L'entité n'est pas soumise à des passifs éventuels significatifs.

COMMISSAIRE AUX COMPTES

Dépréciations

Etat exprimé en euros

	Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/01/2016
Sur immobilisations { - incorporelles - corporelles - des titres mis en équivalence - titres de participation - autres immo. financières				
Sur stocks et en-cours	122 194	146 177	122 194	146 177
Sur comptes clients	7 579	522	5 290	2 811
Autres	1 875	5 410		7 285
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	131 648	152 109	127 484	156 273

Immobilisations incorporelles autres que les frais d'établissement

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur réelle une provision est constituée du montant de la différence.

Concernant les fonds de commerce, une dépréciation est constatée lorsque la valeur actuelle est notablement inférieure à la valeur nette comptable. La valeur actuelle est appréciée en fonction de plusieurs critères de rentabilité.

Immobilisations corporelles

Lorsqu'il existe des indices de pertes de valeur, les actifs, éventuellement regroupés en fonction de leur affectation, font l'objet d'un test de dépréciation pour comparer leur valeur nette comptable à la valeur actuelle. Une dépréciation est constatée lorsque la valeur actuelle est notablement inférieure à la valeur nette comptable. Si tel est le cas, la base amortissable est réduite à due concurrence modifiant de manière prospective le plan d'amortissement.

Immobilisations financières

Une dépréciation est constatée lorsque la valeur actuelle est notablement inférieure à la valeur nette comptable. La valeur actuelle est appréciée en fonction de plusieurs critères d'appréciation, tel que l'actif net à la clôture de l'exercice des sociétés concernées, leur niveau de rentabilité, leurs perspectives d'avenir.

Stocks et en-cours

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute et le cours du jour ou la valeur de réalisation, déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure.

Créances

Les créances ont été évaluées pour leur valeur nominale. Le cas échéant, elles ont été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

COMMISSAIRE AUX COMPTES

Stocks et En-cours

Etat exprimé en euros	Brut au 31/01/2016	Dépréciations	Net au 31/01/2016	Net au 31/01/2015
Matières premières, approvisionnements	16 196		16 196	13 433
En cours de production - Biens				
En cours de production - Services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	4 253 205	146 177	4 107 028	4 091 433

Stocks

Les marchandises et autres approvisionnements sont valorisés à leur coût d'acquisition, en ce déduit les remises, rabais et ristournes.

Les coûts financiers sont exclus de la valorisation des stocks.

Le prix et les perspectives de vente sont pris en considération pour juger des éventuelles dépréciations des stocks.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute et le cours du jour ou la valeur de réalisation, déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure.

COMMISSAIRE AUX COMPTES

Créances

Etat exprimé en euros

	31/01/2016	1 an au plus	plus d'1 an
Actif Immobilisé			
Créances rattachées à des participations			
Prêts	33 319		33 319
Autres immobilisations financières	308 359	26 941	281 418
Actif Circulant			
Clients douteux ou litigieux	4 550	4 550	
Autres créances clients	260 236	260 236	
Créances représentatives des titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés	836	836	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
Impôts sur les bénéfices			
Taxes sur la valeur ajoutée	136 535	136 535	
Autres impôts, taxes versements assimilés			
Divers	13 605	13 605	
Groupe et associés	2 990 182	2 990 182	
Débiteurs divers	793 552	793 552	
Charges constatées d'avance			
Charges constatées d'avances	92 443	92 443	
TOTAL DES CREANCES	4 633 616	4 318 878	314 737

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Le cas échéant, ces créances ont été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances "Groupe & associés" représentent essentiellement diverses avances consenties à des sociétés du groupe dont EJ FINANCES II est la société mère. Elles sont le résultat d'une convention de trésorerie au sein du groupe. Elles sont considérées comme étant à court terme.

COMMISSAIRE AUX COMPTES

Dettes

Etat exprimé en euros

	31/01/2016	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
<u>Dettes Financières</u>				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emp. dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine	2 085 032	2 085 032		
Emp. dettes ets de crédit à plus 1an à l'origine	2 153 288	527 472	1 625 816	
Emprunts et dettes financières divers				
Groupe et associés	2 113 347	2 113 347		
<u>Dettes d'Exploitation</u>				
Fournisseurs et comptes rattachés	3 086 789	3 086 789		
Personnel et comptes rattachés	532 582	532 582		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	278 336	278 336		
Impôts sur les bénéfices				
Taxes sur la valeur ajoutée	91 366	91 366		
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés	398 908	398 908		
<u>Autres dettes</u>				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	114 128	114 128		
Dettes représentative de titres empruntés				
<u>Produits constatés d'avance</u>				
Produits constatés d'avance				
TOTAL DES DETTES	10 853 775	9 227 959	1 625 816	

Les dettes "Groupe & associés" représentent essentiellement diverses avances reçues de sociétés du groupe dont EJ FINANCES II est la société mère. Elles sont le résultat d'une convention de trésorerie au sein du groupe. Elles sont considérées comme étant à court terme.

COMMISSAIRE AUX COMPTES

Etat exprimé en euros

Charges à Payer

<u>Dettes Financières</u>	
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emp. dettes ets de crédit	5 850
Emprunts et dettes financières divers	
<u>Dettes d'Exploitation</u>	
Fournisseurs et comptes rattachés	650 701
Dettes fiscales et sociales	1 039 889
<u>Autres dettes</u>	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	2 685
	1 699 126

Produits à recevoir

<u>Actif Immobilisé</u>	
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
<u>Actif Circulant</u>	
Clients et comptes rattachés	194 009
Autres créances	364 218
	558 227

Charges et Produits constatés d'avance

	Charges	Produits
Charges et Produits d'EXPLOITATION	92 443	
Charges et Produits FINANCIERS		
Charges et Produits EXCEPTIONNELS		
	92 443	

COMMISSAIRE AUX COMPTES

ANNEXE - Elément 6.14

Capital social

Etat exprimé en euros		31/01/2016	Nombre	Val. Nominale	Montant
ACTIONS / PARTS SOCIALES	Du capital social début exercice		25 000,00	1,6000	40 000,00
	Emises pendant l'exercice			0,0000	
	Remboursées pendant l'exercice			0,0000	
	Du capital social fin d'exercice		25 000,00	1,6000	40 000,00

COMMISSAIRE AUX COMPTES

Variations des Capitaux Propres

Etat exprimé en euros

	Capitaux propres clôture 31/01/2015	Affectation du résultat N-1 ¹	Apports avec effet rétroactif	Variations en cours d'exercice ²	Capitaux propres clôture 31/01/2016
Capital social	40 000				40 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...					
Ecart de réévaluation					
Réserve légale	4 000				4 000
Réserves statutaires ou contractuelles					
Réserves réglementées					
Autres réserves	3 036 194	170			3 036 364
Report à nouveau					
Résultat de l'exercice	909 670	(909 670)		1 004 870	1 004 870
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées	2 622			(45)	2 577
TOTAL	3 992 486	(909 500)		1 004 825	4 087 811

Date de l'assemblée générale 02/07/2015

Dividendes attribués 909 500

¹ dont dividende provenant du résultat n-1 909 500

Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après affectation du résultat n-1 3 082 986

Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après apports avec effet rétroactif 3 082 986

² Dont variation dues à des modifications de structure au cours de l'exercice

Variation des capitaux propres au cours de l'exercice hors opérations de structure 95 325

COMMISSAIRE AUX COMPTES

Impôts sur les Bénéfices

L'entité est soumise à l'impôt sur les sociétés dans les conditions de droit commun.

Les impositions comptabilisées le sont sous le régime de l'impôt exigible.

Aucune imposition différée, tant active que passive, n'est comptabilisée.

L'entité ne dispose d'aucune créance fiscale de report en arrière des déficits

La société fait partie d'un groupe fiscalement intégré. Au titre de la convention de répartition de l'impôt au sein du groupe, la société comptabilise la charge d'impôt qui aurait été la sienne si elle avait été taxée séparément.

Le poste impôt sur les bénéfices comprend une charge d'impôt sur les sociétés, calculée dans les conditions de droit commun, sous déduction :

- . d'un crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi
- . réduction d'impôt au titre du mécénat.

COMMISSAIRE AUX COMPTES

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

Etat exprimé en euros	31/01/2016	Résultat avant impôts	Impôts (1)	Résultat après impôts
RESULTAT COURANT		1 005 615	(34 811)	1 040 426
RESULTAT EXCEPTIONNEL (et participation)		(56 525)	(20 970)	(35 555)
RESULTAT COMPTABLE		949 090	(55 781)	1 004 871

(1) après retraitements fiscaux.

Le CICE et la réduction d'impôt pour le Mécénat sont affectés au résultat courant avant impôt.

COMMISSAIRE AUX COMPTES

Accroissements et allègements de la dette future d'impôts

Etat exprimé en euros

31/01/2016

ACCROISSEMENTS	Provisions réglementées	
	AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES	2 577
	Autres	
ACCROISSEMENTS DE LA DETTE FUTURE D'IMPOTS		2 577

ALLEGEMENTS	Provisions non déductibles l'année de comptabilisation	
	Organic	2 236
	Tascom	18 400
	Effort construction	1 106
	Participation des salariés	48 224
	Autres	
ALLEGEMENTS DE LA DETTE FUTURE D'IMPOTS		69 966

Sont communiquées les bases fiscales conduisant à un accroissement ou un allègement de la dette future d'impôts.

COMMISSAIRE AUX COMPTES

Rémunérations des Dirigeants

Etat exprimé en euros		31/01/2016
Rémunérations des membres :		
- des organes d'administration		
- des organes de direction		
- des organes de surveillance		

En application du principe du respect du droit des personnes, cette information n'est pas toujours servie, car elle aurait pour effet indirect de fournir des renseignements à caractère individuel.

Effectif moyen

		31/01/2016	Interne	Externe
EFFECTIF MOYEN PAR CATEGORIE	Cadres & professions intellectuelles supérieures		10	
	Professions intermédiaires		12	
	Employés		119	
	Ouvriers			
	TOTAL		141	

COMMISSAIRE AUX COMPTES

Filiales et participations

	Capitaux propres	Quote-part détenue en pourcentage	Résultat du dernier exercice clos
A. Renseignements détaillés			
1. Filiales (Plus de 50 %)			
SCI STEVA	1 143 646	100,00	503 551
SCI GENICOT	218 485	100,00	10 403
2. Participations (10 à 50 %)			
B. Renseignements globaux			
1. Filiales non reprises en A.			
a) françaises			
b) étrangères			
2. Participations non reprises en A.			
a) françaises			
b) étrangères			

COMMISSAIRE AUX COMPTES

Eléments concernant les entreprises liées et les participations

Etat exprimé en euros	31/01/2016	Entreprises liées	Entreprises avec lesquelles la société a un lien de participation
Actif immobilisé			
Avances et acomptes sur immobilisations			
Participations		4 167 163	
Créances rattachées à des participations			
Prêts et autres immobilisations financières		91 469	
Actif circulant			
Avances et acomptes versés sur commandes			
Créances clients et comptes rattachés			
Autres créances		2 982 525	
Capital souscrit appelé, non versé			
Dettes			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts dettes auprès des établissements de crédit			
Emprunts et dettes financières divers		2 113 347	
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		8 328	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes			
Produits financiers			
Produits de participations		522 813	
Autres produits financiers		2 684	
Charges financières			
Charges financières		2 072	
Autres éléments			
Produits d'exploitation		53 439	
Loyers payés + taxe foncière		1 012 803	

COMMISSAIRE AUX COMPTES

Engagements envers le Personnel

Participation et Intéressement des Salariés

Sous cette rubrique, figurent les sommes attribuées aux salariés au titre de :

La participation des salariés pour	48 224 €
L'intéressement des salariés pour	32 141 €

Engagement de retraite & avantages similaires

Les engagements évalués comme décrits ci-dessous sont de 356 580 €

Les salariés disposent de différents régimes de retraite. Pour les engagements à cotisations définies, celles-ci sont comptabilisées en charges au fur et mesure de leur constatation. Les autres engagements envers les salariés sont constitués par les indemnités de fin de carrière (IFC) versées au personnel. La législation française et les conventions collectives prévoient le versement d'indemnités à leur départ à la retraite en fonction de leur ancienneté, de leur salaire. Ce coût actuariel est un engagement de prestations définies et comptabilisé parmi les provisions d'exploitation (dotations ou reprises). Cette charge est estimée une fois l'an selon la méthode des unités de crédits projetées. L'incidence des variations d'hypothèses est constatée immédiatement au compte de résultat.

L'indemnité de départ à la retraite est déterminée en tenant compte des salaires projetés en fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles. Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

Hypothèses	Exercice	
Taux de croissance des salaires	1% / an	
Taux d'actualisation	1.50%	
Taux de rotation du personnel	1% / an constant	
Taux de charges sociales et fiscales	Entre 30% et 40% - Par catégorie	
Age de départ à la retraite	67 ans	
Initiative du départ	Salarié	
Table de mortalité	TPRV93	
Méthode de calcul retenue	Rétrospective	

Conformément aux options comptables offertes par la réglementation en la matière, aucune provision n'a été constatée à ce titre dans les comptes de l'entreprise.

Le coût de cet engagement de retraite est financé par des cotisations versées auprès d'une compagnie d'assurance agréée. Le solde du contrat à la clôture de l'exercice est de 51040€

COMMISSAIRE AUX COMPTES

Engagements financiers

Dettes garanties par des Sûretés Réelles

Engagements donnés et recus

Dans le cadre de sa participation au mouvement E.LECLERC, la société a donné sa garantie auprès de divers établissements de crédit pour des engagements souscrits par d'autres centres E.LECLERC.

La société a elle-même reçu la garantie d'autres centres E.LECLERC pour ses propres engagements financiers.

Dettes garanties par des sûretés réelles

Les dettes financières de la société sont garanties par des hypothèques, nantissements de titres ou du fonds de commerce et par des cautions apportées par d'autres centres E.Leclerc.

COMMISSAIRE AUX COMPTES

Résultat exceptionnel

<u>Nature</u>	<u>Charges</u> <u>Exceptionnelles</u>	<u>Produits</u> <u>Exceptionnels</u>
Regul cptes clients / fournisseurs + Ajust. de comptes	1 959	22 955
Amortissements dérogatoires	1 161	1 207
Sorties immobilisations	16 177	18 992
Pénalités	17	
Litiges / Reprises provisions sur litiges	80 980	80 980

COMMISSAIRE AUX COMPTES

Informations diverses

Entité consolidant les comptes de la société

SAS EJ FINANCES II - SIRET 483 693 909

AVE MONSEIGNEUR CHAUVIN

17500 JONZAC

Honoraires versés au(x) commissaire(s) aux comptes

- Au titre de la mission de contrôle légal des comptes.....	12806 €
- Au titre des conseils et prestations de services entrant dans les diligences directement liées à la mission de contrôle légal des comptes.....	€

Parties liées - Code du Commerce - R123-198-11°

Liste des transactions, au sens de l'article R. 123-199-1, effectuées par la société avec des parties liées lorsque celles-ci présentent une importance significative et n'ont pas été conclues à des conditions normales de marché.

Cette information n'est pas requise pour les transactions effectuées par la société avec les filiales qu'elle détient en totalité ou entre ses filiales détenues en totalité

NEANT

COMMISSAIRE AUX COMPTES